

**PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL****Séance N° 07 du 14 octobre 2021**

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 14 représentés : 0

Présents : Mme STURTZER Myriam, M. SCHALCK Marc, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. CELKA Christophe, Mme SEIBERT Estelle, M. KLEINCLAUS Raphaël, M. GILGERT Christian, Mme MEHL Véronique, M. LUCK Olivier, Mme BUR Marie-Laure, M. METTER Joseph, Mme GRUBER Roxana et M. SIMON Edmond

Absente excusée : Mme REYMANN Anne

N° 2021-46 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 06 du 07 septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

N° 2021-47 : Convention de gestion patrimoniale de locaux dédiés à des activités périscolaires situés dans le bâtiment de l'école de Dauendorf

La commune est propriétaire des locaux d'une école sis 7 rue de l'école à Dauendorf.

La CAH exerce au sein de ces locaux, conformément à ses statuts, une activité d'accueils périscolaire ou extrascolaire au bénéfice des familles de son territoire. Ces accueils ont été confiés à l'ALEF dans le cadre d'un contrat de concession de service public.

Conformément aux termes du contrat de concession, les parties doivent conclure une convention de gestion patrimoniale relative à ces locaux mis à disposition.

La convention, jointe en annexe, a pour objet de déterminer les modalités administratives, matérielles et financières de la mise à disposition par la commune de Dauendorf de locaux situés dans le bâtiment de l'école de Dauendorf, dédiés à des activités d'accueil périscolaire ou extrascolaire dont la compétence est exercée par la CAH et dont la gestion est confiée à l'ALEF.

Monsieur le Maire détaillera les modalités de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **décide** d'approuver la convention de gestion patrimoniale de locaux dédiés à des activités périscolaires situés dans le bâtiment de l'école de Dauendorf entre la CAH, la commune et l'ALEF

- **autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toute décision afférente à son application.

N° 2021-48 : Subvention pour l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA)

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA). Les élèves de la classe de CM1-CM2 participent tous les ans à la dictée d'Ela et cela permet de sensibiliser les enfants sur l'existence de maladies orphelines particulièrement graves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'accorder une subvention de 150 € à cet organisme pour l'année 2021.
- La dépense sera imputée au compte 6574 de l'exercice 2021.

N° 2021-49 : Révision des tarifs de l'Espace Concordia pour 2022

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait pris comme habitude de réviser les tarifs de location de l'Espace Concordia tous les deux ans. La dernière révision remonte à 2020. Pour 2022, il est proposé de ne pas réévaluer les tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2022.

N° 2021-50 : Suppression de la rue du Presbytère

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que la construction de la Maison Médicale empiète à la fois sur le jardin du presbytère et sur la rue du Presbytère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de supprimer la rue du Presbytère et de renommer l'adresse du presbytère 2 impasse du Couvent.

Délibérations rendues exécutoires le 14 octobre 2021

Transmises à la Sous-Préfecture le 15 octobre 2021

Publiées le 15 octobre 2021

Le Maire :

